

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance spéciale tenue le : 22 mars 2017

Point de décision

Point d'information

SUJET : AJOUT DE PRIVILÈGES

PROVENANCE : Direction des services professionnels

PERSONNE RESPONSABLE : Josée Savoie, M.D., DSPH

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Affaires clinico-administratives

SOMMAIRE :

Les ajouts de privilèges temporaires suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉOLUTION :

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en anesthésiologie à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies aux médecins suivants :

- Dr Damien Chaveron (# 13-763), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.
- Dr Nizar Erroussi (# 05-057), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

- Dr Thomas Hemmerling (# 01-076), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.
- Dr Jean-Charles Lévesque (# 84-595), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en anesthésiologie à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- Dr Louis-Pierre Poulin (# 14-046), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en anesthésiologie à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies aux médecins suivants :

- Dre Catherine Jaquier (# 00-455), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.
- Dr Yacoub Jerjian (# 01-046), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.
- Dr Ahmed-Yahia Mostefai (# 08-028), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.
- Dr Jean-Baptiste Paolini (# 12-813), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.
- Dre Janius Tsang (# 09-318), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en microbiologie-infectiologie à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury au médecin suivant :

- Dre Catherine Tsimiklis (# 10-062), membre actif au Département de biologie médicale, Service de microbiologie-infectiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Dr Jean-Michel Leduc (# 14-269), membre actif au Département de biologie médicale, Service de microbiologie-infectiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Dre Louiselle Leblanc (# 07-463), membre actif au Département de biologie médicale, Service de microbiologie-infectiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon et à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en microbiologie-infectiologie à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- Dre Céline Laferrière (# 74-192), membre actif au Département de biologie médicale, Service de microbiologie-infectiologie de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.
- Dr Gilbert Pichette (# 85-378), membre actif au Département de biologie médicale, Service microbiologie-infectiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Dr Benoît Thivierge (# 79-333), membre actif au Département de biologie médicale, Service microbiologie-infectiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en microbiologie-infectiologie à l'Hôpital Fleury aux médecins suivants :

- Dre Daniela Di Iorio (# 01-231), membre actif au Département de biologie médicale, Service de microbiologie-infectiologie de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.
- Dr Pierre-Jean Laflamme (# 82-147), membre actif au Département de biologie médicale, Service microbiologie-infectiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

- Dr Marc-André Smith (# 15-297), membre actif au Département de biologie médicale, Service microbiologie-infectiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en microbiologie-infectiologie à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal au médecin suivant :

- Dre Nathalie Belzile (# 16-476), membre actif au Département de biologie médicale, Service de microbiologie-infectiologie de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en chirurgie au laser, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique et reconstruction faciale et ORL à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- Dr Olivier Abboud (# 12-487), membre associé au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Dr Cao Luan Rémy Nguyen (# 98-275), membre associé au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Dr Pierre Ste-Marie (# 72-366), membre actif au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en chirurgie au laser, chirurgie maxillo-faciale et ORL à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- Dre Monika Knapik (# 14-268), membre associé au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en ORL à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal aux médecins suivants :

- Dr Zahi Abou Chacra (# 10-179), membre actif au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

- Dre Thien Tuong Vi Vu (# 10-095), membre actif au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.
- Dre Rania Ywakim (# 14-525), membre actif au Département de chirurgie, Service d'ORL de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en prescription, consultation interne et externe et hospitalisation à l'Hôpital Fleury au médecin suivant :

- Dr Élie Bara (# 14-305), membre associé au Département de médecine familiale au CLSC d'Ahuntsic, pour la période du 23 février 2017 au 22 janvier 2018.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en médecine d'urgence à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal au médecin suivant :

- Dre Isabelle Lepage-Sabourin (# 13-080), membre associé au Département des soins critiques de l'Hôpital Fleury, pour la période du 12 décembre 2016 au 1^{er} septembre 2017.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en pharmacie à l'Hôpital Jean-Talon au pharmacien suivant :

- Madame Sarah Girard (# 211713), membre actif au Département de pharmacie de l'Hôpital Fleury.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en pharmacie au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci au pharmacien suivant :

- Madame Rima Khaddag (# 204116), membre actif au Département de pharmacie de l'Hôpital Jean-Talon.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal au médecin suivant :

- Docteur Alain Lévesque (# 73-314), membre actif au Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal au médecin suivant :

- Docteur Robin Ouellet (# 10-308), membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en soins intensifs à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- Docteur Martin Albert (# 00-264), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Yanick Beaulieu (# 00-269), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de cardiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Patrick Bellemare (# 97-192), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de pneumologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Francis Bernard (# 02-323), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteure Véronique Brunette (# 11-254), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Emmanuel Charbonney (# 10-436), membre associé au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

- Docteur Marc Giasson (# 88-102), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Colin Lagrenade-Verdant (# 02-209), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Yoan Lamarche (# 10-146), membre actif au Département des soins critiques et au Département de chirurgie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteure Soazig Le Guillan (# 08-169), membre actif au Département des soins critiques et au Département de chirurgie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Pierre Marsolais (# 94-418), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Philippe Rico (# 95-336), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- Docteur Karim Serri (# 04-267), membre actif au Département des soins critiques et au Département de médecine spécialisée, Service de cardiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.